

CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE DU CAIRE**Séance du 20 mars 2018 à 17 h 00*****Compte rendu sommaire***

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du mardi 20 mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt mars à 17 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MASSOT

Nombre de **conseillers en exercice** : 15 **Présents** : 8 **Absents** : 5 **Votants** : 9

Présents : Carlos BAPTISTA, John ENTRESSANGLE, Jérôme FRANCOU, Holger GIERSCH, Nadine MARTIN, Patrick MASSOT, Roland REYSZ, Jean-François SABOUL.

Absents non représentés : Yves BOUCHET, Rebecca MARIT, André MOSCADELLI, Stéphane RODRIGUEZ

Absents excusés et représentés : Sandrine GINIER, Patrick MEYERE Joseph CLARES par Carlos BAPTISTA

Monsieur Jérôme FRANCOU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal

Monsieur le maire donne lecture des comptes-rendus du 18 décembre 2017 et du 22 janvier 2018. Ils sont approuvés à l'unanimité.

1-Travaux d'aménagement du camping du Mousserein/validation de la CAO/choix des entreprises

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet de travaux d'aménagement du camping du Mousserein. Il indique que cette opération a fait l'objet d'une consultation sous la forme d'un marché public à procédure adaptée et donne lecture du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'oeuvre du projet, en collaboration avec la commission communale.

Au vu des résultats de la consultation, monsieur le maire suggère de déclarer partiellement le marché sans suite pour des raisons économiques et d'abandonner les travaux relatifs au bâtiment des sanitaires soit les lots menuiserie, plomberie et électricité intérieure.

Il propose de maintenir la tranche de travaux concernant les aménagements extérieurs soit les lots VRD et électricité extérieure.

Il présente l'attribution des lots de la façon suivante :

1- VRD	BATRAMA-CLARES	78 952.50 € H.T.
2- Electricité extérieure	PONS ELECTRICITE	13 921.00 € H.T.
TOTAL		92 873.50 € H.T.

A l'unanimité, le conseil municipal valide le choix de la commission communale pour les travaux de réaménagement extérieur, comme il apparaît dans le tableau ci-dessus pour un montant total de travaux de 92 873.50 € H.T.

2- Campings municipaux/tarifs 2018/conditions de mise à disposition**Camping du Mousserein**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'à l'approche de la saison estivale 2018 et suite aux travaux de réaménagement engagés, il est nécessaire de se prononcer sur la révision des tarifs du camping municipal du Mousserein.

D'une part, il propose de reconduire à l'identique les tarifs pour les prestations qui restent inchangées par rapport à l'année précédente.

D'autre part, il soumet les propositions pour l'accueil dans les nouveaux hébergements atypiques (Cabanourte, Campalune et Pendola). Ces tarifs seront établis selon les dates définies en pleine saison ou basse saison. Il propose également de déterminer des tarifs promotionnels pour des périodes à déterminer par avance sur le calendrier 2018;

A l'unanimité, le conseil municipal adopte les tarifs 2018 du camping du Mousserein tels que présentés.

Camping Beauséjour

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune est dotée d'une vélisurface destinée à accueillir une activité de vol à voile. Cette pratique est organisée par le club de vol à voile de La Motte du Caire. Ce site est également muni du camping municipal "Beauséjour" pour lequel le club de vol à voile propose d'assurer la gestion et l'accueil des campeurs (vélivoles, familles et amis exclusivement) pour la saison 2018.

Les conditions particulières de cette mise à disposition des installations sont définies dans une convention à intervenir entre le CVVMC et la commune et qui fixe la redevance annuelle à deux mille euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les conditions de mise à disposition du camping municipal "Beauséjour" au profit du club de vol à voile de La Motte du Caire pour l'accueil exclusif des vélivoles.

3- Convention cadre de formation avec le CNFPT pour 2018

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la formation des agents est prise en charge dans le cadre de la cotisation (0.90 % de la masse salariale) versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.). Or certaines actions de formation ne sont pas couvertes par cette contribution ou ne sont pas gratuites pour certaines catégories de personnel.

C'est pourquoi le C.N.F.P.T. a établi une convention cadre de formation pour proposer des prestations complémentaires à celles prises en charge dans le cadre de la cotisation.

Après lecture du projet de convention 2018, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le document présenté.

4- Travaux d'électrification lieudit Fontaugier/convention avec Enedis

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux sont prévus au lieudit Fontaugier et doivent emprunter la propriété de la commune. Il indique que cette opération nécessite l'installation d'un poste de transformation de courant électrique sur la parcelle A 1177 (750 m²). Il précise que la superficie nécessaire à cet ouvrage est de 15 m².

Monsieur le maire précise que cette opération requiert la signature d'une convention de servitude et d'une convention de mise à disposition d'un terrain entre ENEDIS et la commune.

Le conseil municipal accepte les termes des conventions, à l'unanimité.

5- Remplacement du tintement de la cloche de l'église/validation du devis

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la société BODET, chargée de la maintenance du clocher de l'église a constaté, que le tintement de la cloche 2 avait grillé en précisant que ce moteur avait plus de 12 ans.

Monsieur le maire indique que cette entreprise nous a donc transmis un devis pour son remplacement afin de continuer à pouvoir sonner les messes et les glas sur les deux cloches existantes.

A l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise BODET pour le remplacement du mécanisme de tintement de la cloche d'un montant de 1 324.80 € T.T.C.

6- Informations diverses

Monsieur le maire rapporte les remerciements du foyer socio-éducatif du collège pour la subvention de 2017.

John Entressangle, adjoint au maire, fait la présentation de la borne de recharge pour les véhicules électriques mise en service récemment.

Monsieur le maire informe les conseillers du déplacement du panneau de limite d'agglomération vers la sortie sud de la commune en direction de Sisteron.

L'assemblée est informée de la journée portes ouvertes au collège le vendredi 23 mars avec la présence du directeur d'académie en vue d'échanger sur le projet d'instauration d'un diplôme d'excellence avec les marins pompiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18h10.

A LA MOTTE DU CAIRE, le 2 mai 2018

Le Maire,
Patrick MASSOT

